Le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FOIX, le 16 janvier 2019

CTL du 16 janvier 2019

COMPTE - RENDU

Ordre du jour :

1 – Volet emplois : localisation des emplois implantés à la DDFIP de l'Ariège,
2 – Mise en œuvre du télétravail à la DDFIP de l'Ariège en 2019,
3 – Ponts naturels de l'année 2019,
4 – Questions diverses.

Début de la réunion 9h00 fin 12h00.

FO DGFIP *et CGT* étaient présents, Solidaires a boycotté le CTL.

FO DGFIP a présenté une déclaration liminaire.

1 - Volet emplois : localisation des emplois implantés à la DDFIP de l'Ariège :

FO DGFIP a dénoncé la sur-contribution aux suppressions d'emplois au sein de la fonction publique d'Etat par la DGFiP depuis plusieurs années.

Pour l'année 2019, au niveau du département de l'Ariège, 7 suppressions d'emplois sont prévues et validées par le directeur départemental. ***FO DGFIP*** a demandé des explications précises sur le choix des lieux de suppressions . Le directeur nous a renvoyé à des comparaisons de charges entre les postes qui pour ***FO DGFIP*** ne répondent pas entièrement à nos questions.

Nous avons demandé des détails pour chaque service concerné :

- La direction : 4 emplois supprimés (2 A, 1 B et 1C). Ils ne visent aucun agent ni aucun service pour le moment. Le directeur nous précise que les suppressions seront identifiées au moment des mutations. Seul l'emploi C supprimé correspond à une vacance d'emploi localisée au service RH.
  Le service RH qui connaît une restructuration régionale depuis fin 2018, devait subir des pertes d'emplois. A ce jour, le CSRH (centre de service des ressources humaines), en cours d'apprentissage, n'est pas pour l'instant capable de prendre la charge prévue. Pour exemple, la préparation de la paye se fait toujours en local. De plus, avec la réforme des mutations, les RH locaux vont avoir un accroissement de la charge de travail.
  M. Mattoy n'est pas en mesure, pour l'instant, de déterminer le nombre d'agents qui restera au service RH.

- Le nouveau service Hospitalier : création d'un emploi d'IDIV
  Le service sera donc composé de :
  1 IDIV – 2 A (idiv transformé en A) – 10 B – 4 C
  Parmi les agents dont les emplois ont été transférés, deux possibilités :
  - les agents du Pays de Foix, dans le périmètre de l'Hôpital, doivent suivre la mission dans le nouveau service mais pourront participer en 2019 et 2020 aux mutations et n'auront pas de délais de séjour,
  - les agents de la trésorerie de St-Girons ne sont pas obligés de suivre la mission et pourront rester sur le site.
  FO DGFIP prévient le Directeur que de nombreux emplois pourraient ne pas être pourvus et le service se retrouver en difficulté. Celui-ci , nous répond qu'il ne maîtrise pas les règles de mutation.

- Trésorerie de Saverdun : 1 B supprimé. Selon la règle, lorsque le dernier emploi de la catégorie est supprimé, l'agent ne peut rester sur place. Au vu de la situation, le Directeur nous a garanti que l'agent serait maintenu en sur-nombre jusqu'au départ à la retraite. ***FO DGFIP*** a demandé un écrit pour rassurer l'agent sur cette situation dérogatoire. M. Mattoy nous a répondu que la situation sera régularisée en juin 2019 lors du mouvement local et qu'aucun écrit ne sera fait à ce jour. Il reste un A et un C. Le Directeur ne s'interdit pas la fermeture des trésoreries à deux agents.

- Trésorerie de Tarascon : 1 C supprimé. Même règle que précédemment, l'agent doit quitter la trésorerie. L'agent pourra demander une mutation nationale dans une Ran et une filière différente, sans priorité et/ ou participer au mouvement local sur la Ran de Foix, en Gestion Publique, mais sans priorité sur aucun poste .
  Cependant, le Directeur est confiant au vu du nombre de postes vacants sur la ville de Foix. Il pourra bénéficier des primes de mobilité prévues par la réglementation.
  Ainsi, la trésorerie après suppressions et transferts aura un effectif de 1 A et 2 B .
  FO DGFIP a dénoncé le manque d'effectif pour gérer 70 budgets dont des régies électriques et assurer des permanences à Vicdessos. Nous avons demandé au Directeur d'être précis sur les priorités d'ouverture entre Tarascon et Vicdessos.
  M. Mattoy nous a confirmé que la charge de travail était supportable et que la priorité était donnée sur l'ouverture de Tarascon. Le trésorier aura la charge de prévenir les élus dans les périodes de fermeture de la permanence. ***FO DGFIP*** a

également spécifié que la majorité des demandes des contribuables concernaient la fiscalité et le PAS. M. Mattoy envisage une réflexion sur une nouvelle organisation .

- Trésorerie de St-Girons : 1C supprimé + en transfert : 3 B et 1 C
  FO DGFIP est intervenu pour signaler que ce service, déjà en difficulté, subissait des transferts et des suppressions trop importantes par rapport à la charge restante, plus de 100 budgets, dont 80 communes, 4 maisons de retraite, un gros service des eaux, les Thermes d'Aulus, la communauté de communes et ses budgets annexes . M. Mattoy nous a répondu qu'il aurait dû en transférer un de plus et a donc ménagé ce service !!!

- SIP de St-Girons : 1 C supprimé. ***FO DGFIP*** condamne cette suppression qui ne repose sur aucun critère concret dans un contexte de mise en place du PAS et des départs en retraite.

- SIE de St-Girons : Maintien d'une antenne avec 1 B et 1 C
  La ligne antenne SIE à St-Girons, FIPRO Ran de St-Girons doit être créée pour les demandes de mutation du B.

En conclusion, ***FO DGFIP*** a voté contre l'ensemble du plan de suppression des emplois en Ariège pour 2019. (***voir déclaration liminaire en fin de compte rendu***)

2- Le télétravail :

Le télétravail, pour la DDFiP de l'Ariège, va être déployé en limitant le nombre de télétravailleurs, sur une échéance de 3 ans, à 10 %, soit 25 agents au maximum dont 8 au titre de 2019.
La campagne du télétravail commence dès à présent pour 3 semaines. Les dossiers seront étudiés et instruits par les chefs de services. Le maximum de jours autorisés sera de 3. Tous les agents ne pourront pas prétendre au télétravail : limitation au niveau des applicatifs, raisons de service . ..
M. Mattoy précise pour sa part que les télétravailleurs doivent effectuer leur service chez eux dans des conditions de travail sereines (ne pas être dérangé par des éventuels tiers...). Il demandera aux chefs de service d'évaluer la capacité concrète des agents à pouvoir travailler seuls chez eux. Le Directeur ajoute qu'il n'est pas favorable au télétravail les mercredis pour les agents ayant des enfants à charge.
M. Mattoy, à l'appui des expérimentations menées dans la région, nous indique que la moyenne du nombre de jours accordés est de 1 par semaine.
Au vu des délais pour instruire les dossiers, le télétravail ne pourra pas être effectif avant début mars.
FO DGFIP, par principe, a déclaré ne pas être hostile au télétravail dans la mesure où il est choisi par les agents et non généralisé.
Pour ces raisons, ***FO DGFIP*** *s'*est abstenu.

3- Ponts naturels 2019 :

Deux ponts naturels sont proposés par la direction :
- le vendredi 31 mai
- le vendredi 16 août.

FO DGFIP a voté pour .

4- Questions diverses :

1. ***FO DGFIP***, dans sa déclaration liminaire, a demandé au Directeur où en était l'expérimentation des Agences Comptables. Le directeur a précisé que ce n'était plus une expérimentation mais acté par la loi et que le dispositif a été présenté avec M. Kervella au Conseil Départemental 09 et au SMDEA. Le directeur attend une réponse. Cette décision n'est pas une obligation mais une faculté qui leur est offerte .***FO DGFIP*** a condamné la fin de la séparation ordonnateur/comptable. M. Mattoy a ajouté que le Comptable restait seul responsable et ce malgré notre désaccord.

2. ***FO DGFIP*** a interrogé la Direction sur l'avancement de la mise en place du PAS et des difficultés rencontrées. M. Reffet a présenté un état des lieux depuis le 1er janvier. L'accueil physique a augmenté considérablement, avec un pic sur Pamiers. Les demandes par mail et appels téléphoniques sont aussi en forte augmentation.
   Au niveau national, les services mis en place (CIS, centres d'appels) pour absorber les futures demandes liées au PAS n'ont pas suffit à absorber le flux. En conséquence une participation locale a été demandée à la DDFiP 09. La direction a demandé au SIP de St-Girons, de Pamiers et au PGF en Direction d'assurer une permanence téléphonique nationale quotidienne qui sera reconduite de semaine en semaine. Le Pôle fiscal a également créé des fiches techniques afin d'aider les agents à répondre aux contribuables.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Fabienne MARTINEZ
Représentant titulaire ***FO DGFIP***

Christophe JORGE
Représentant titulaire ***FO DGFIP***

Jérôme ROUJAS
Représentant titulaire ***FO DGFIP***

F.O. DGFIP Section de l'Ariège 55, cours Gabriel Fauré B.P. 30086 - 09007 FOIX CEDEX ☎ 05.61.05.45.53
E.mail : fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr Site Internet : http://www. fo-dgfip-sd.fr/009

LE syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

CTL du 16 janvier 2019

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Ce Comité Technique Local réuni aujourd'hui, intervient après le boycott de celui du 14 janvier 2019 et a pour principal sujet à l'ordre du jour « le dossier emplois 2019 » autrement dit les nouvelles suppressions d'emplois enregistrées en 2019 dans le département de l'Ariège.

Cette année, c'est une nouvelle vague de 2090 emplois qui seront supprimés à la DGFIP. Ce qui représente près de la moitié des suppressions de postes dans la Fonction Publique d'État alors que la DGFIP ne représente que 6 % des agents de L'État. Ces suppressions massives d'emplois durent depuis 10 ans comme si la DGFIP servait définitivement de variable d'ajustement d'emplois budgétaires de L'État. C'est oublier que derrière un emploi ou une mission, il y a un agent.

Pour le département, selon vos documents, ce seront donc 7 emplois supprimés, soit 6 emplois plus 1 au titre du « rebasage », concept lumineux de l'Administration qui ose prétendre que la suppression d'un emploi vacant n'est pas une suppression d'emploi !
Parmi les documents que vous nous avez fournis, il manque pour les agents des postes concernés et FO l'essentiel : votre argumentaire précis pour justifier la suppression d'un emploi dans tel service ou tel poste.

Vous annoncez entre autres :

– la suppression de 4 emplois (2 A, 1 B et 1 C) en Direction : pourquoi ces suppressions à quoi correspondent-elles et impliquent-elles une nouvelle organisation ?

– la suppression d'un emploi de catégorie B à Saverdun : y a-t-il la perte d'une mission qui justifie cette suppression ? L'agente a-t-elle était prévenue par écrit des conséquences de cette suppression ?

– la suppression d'un emploi de catégorie C à Tarascon : y a-t-il la perte d'une mission qui justifie cette suppression ? L'agente a-t-elle était prévenue et renseignée clairement par écrit des conséquences de cette suppression ?

– la suppression d'un emploi de cadre C à la Trésorerie de Saint-Girons, après le transfert de 4 emplois pour le service hospitalier. Pourquoi cette suppression dans un service déjà en difficulté? Quelles conséquences pour les agents dans leur quotidien ?

– la suppression d'un emploi de C au SIP de Saint-Girons en plein déploiement du PAS et avec de futurs départs en retraite courant 2019 et 2020.

M le Président, en supprimant chaque année des emplois dans l'Ariège, comment voulez-vous que les conditions de travail des agents du département puissent s'améliorer ?

Alors que les services sont déjà exsangues, et que les agents ont les plus grandes difficultés à assurer l'essentiel de leurs missions, cette nouvelle coupe illustre à nouveau la déconnexion totale de notre Direction Générale au regard de la réalité du terrain.

Tous les métiers sont exposés avec les différentes réformes envisagées qui font craindre le pire pour l'avenir des services et des missions.

Par exemple, que dire de l'expérimentation des **agences comptables** dans le secteur public local. Le Directeur Général vous a transmis un magnifique diaporama sur le sujet destiné à être présenté aux ordonnateurs.
Est-ce que vous comptez en faire usage ? Est-ce la prochaine étape pour supprimer des emplois à la DGFIP, en expliquant aux agents affectés en SPL, qu'ils seront pour partie détachés d'office dans la fonction publique territoriale ?
Comment justifier le fait de transformer les comptables publics, sommés de faire la publicité de l'agence comptable, en VRP de leur propre disparition ?

FO DGFIP a toujours condamné cette remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable et s'opposera à toutes tentatives de transferts aux collectivités territoriales ou établissements publics.

À force de détruire chaque année des emplois dans les services et en ne remplaçant pas tous les départs en retraite, les agents sont exaspérés par leurs conditions de travail. Ils ne supportent plus d'être méprisés, frustrés, vexés et en perte totale de confiance en leur avenir.

FO DGFIP rappelle qu'il faut des agents en nombre sur tout le territoire pour exercer toutes les missions de la DGFIP et répondre sous différentes formes (accueil physique, mail, courrier) aux contribuables ou aux ordonnateurs !!

Dans ce contexte, les trois représentants FO DGFIP de l'Ariège ne cautionneront pas, ne valideront pas l'ensemble des suppressions d'emplois et voteront contre ce projet.

Les représentants FO DGFIP titulaires.

Jérôme ROUJAS , Christophe JORGE et Fabienne Martinez

✂----------

BULLETIND'ADHESION

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

NOM : ----------**PRENOM** :----------

GRADE :----------

AFFECTATION :----------

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à---------- **le**----------

(signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

F.O. DGFIP Section de l'Ariège 55, cours Gabriel Fauré B.P. 30086 - 09007 FOIX CEDEX ☎ 05.61.05.45.53
E.mail : fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr Site Internet : http://www. fo-dgfip-sd.fr/009